

PREFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ LAFARGE GRANULATS FRANCE SOLLICITE L'AUTORISATION POUR LE RENOUELEMENT ET L'EXTENSION DE SA CARRIERE DE RIVECOURT

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 28 juillet 2015, une enquête publique en vue de statuer sur la demande d'autorisation présentée par la société LAFARGE GRANULATS FRANCE pour le renouvellement et l'extension de la carrière qu'elle exploite sur la commune de Rivecourt.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de Mme Morgane Warau responsable foncier et environnement de la société LAFARGE GRANULATS FRANCE Z.A du Port Moru 130, rue du Chevaleret 60700 PONTPOINT ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du lundi 31 août 2015 au mercredi 30 septembre 2015 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé à la mairie de Rivecourt, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Rivecourt et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Jacques Alarent, ingénieur des arts et manufactures en retraite, suppléé le cas échéant par M. Jacques Nicolas, chef d'agence de société de manutention en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la Mairie de Rivecourt, aux jours et heures suivants :

- lundi 31 août 2015, de 9 heures à 12 heures,
- Jeudi 3 septembre 2015, de 15 heures à 18 heures,
- samedi 12 septembre 2015, de 9 heures à 12 heures,
- mardi 22 septembre 2015, de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 30 septembre 2015, de 15 heures à 18 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Rivecourt et sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).